

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DAE-20-20-04/12/2019

Date de publication : 04/12/2019

DAE - Dispositions fiscales intégrant le droit à l'erreur - Procédure de régularisation en cours de contrôle prévue à l'article L. 62 du livre des procédures fiscales

Positionnement du document dans le plan :

[DAE - Droit à l'erreur](#)

[Dispositions fiscales intégrant le droit à l'erreur](#)

[Titre 2 : Procédure de régularisation en cours de contrôle prévue à l'article L. 62 du LPF](#)

Les dispositions relatives à la procédure de régularisation en cours de contrôle prévue à l'[article L. 62 du livre des procédures fiscales](#) sont commentées au [BOI-CF-IOR-20](#).